

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint- Gobain, Megrine Riadh 2014,
Tunisie

La SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGHI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 484 152	1 527 448
Moins Amortissements		(1 372 127)	(1 311 344)
	V.1	112 025	216 104
Immobilisations corporelles		162 262 290	153 079 120
Moins Amortissements		(101 360 313)	(93 278 922)
	V.2	60 901 977	59 800 198
Immobilisations financières		9 382 251	9 246 377
Moins provisions		(1 097 426)	(1 007 426)
	V.3	8 284 825	8 238 951
Total des actifs immobilisés		69 298 825	68 255 253
Total des actifs non courants		69 298 825	68 255 253
Actifs courants			
Stocks		38 087 544	36 297 438
Moins provisions		(1 958 793)	(1 778 377)
	V.4	36 128 751	34 519 061
Clients et comptes rattachés		25 410 994	36 599 706
Moins provisions		(14 720 409)	(11 811 443)
	V.5	10 690 585	24 788 263
Autres actifs courants		5 891 068	5 044 921
Moins provisions		(70 554)	-
	V.6	5 820 514	5 044 921
Placements et autres actifs financiers	V.7	6 365	10 440
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	863 893	1 078 755
Total des actifs courants		53 510 108	65 441 440
Total des actifs		122 808 935	133 696 693

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 511 727	30 720 659
Réserves légales		3 072 066	3 072 066
Résultats reportés		22 860 970	20 031 518
Prime d'émission		11 077 791	11 153 591
Autres capitaux propres		1 014 956	1 203 812
Actions propres		-	(868 554)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		68 537 510	65 313 092
Résultat de l'exercice		(9 287 118)	3 576 206
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	59 250 392	68 889 298
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	V.10	14 007 049	18 808 136
Provision pour risques et charges	V.11	1 833 661	352 567
Total des passifs non courants		15 840 710	19 160 703
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.12	9 800 219	11 527 257
Autres passifs courants	V.13	4 044 745	2 987 934
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.14	33 872 869	31 131 501
Total des passifs courants		47 717 833	45 646 692
Total des passifs		63 558 543	64 807 395
Total des capitaux propres et des passifs		122 808 935	133 696 693

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus		102 194 426	108 569 514
Autres produits d'exploitation		354 665	254 860
Total des produits d'exploitation	VI.1	102 549 091	108 824 374
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		3 897 456	429 773
Achats de matières premières consommés	VI.2	(43 009 573)	(39 186 862)
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	(33 354 611)	(33 064 156)
Charge de personnel	VI.4	(11 814 114)	(12 140 972)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	(13 001 718)	(10 187 105)
Autres charges d'exploitation	VI.6	(7 184 388)	(7 455 962)
Total des charges d'exploitation		(104 466 948)	(101 605 284)
Résultat d'exploitation		(1 917 857)	7 219 090
Charges financières nettes	VI.7	(7 544 609)	(5 042 565)
Produits des placements	VI.8	34 638	27 193
Autres gains ordinaires	VI.9	393 741	2 741 411
Autres pertes ordinaires	VI.10	(60 413)	(39 325)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(9 094 500)	4 905 804
Impôt sur les bénéfices		(192 618)	(1 329 598)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(9 287 118)	3 576 206
Résultat net de l'exercice		(9 287 118)	3 576 206

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2025	2024
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		(9 287 118)	3 576 206
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		13 001 718	10 187 105
(-) Subvention d'investissement portée en résultat		(188 855)	(112 556)
- Variation des :			
* Stocks		(1 790 106)	(1 660 671)
* Créances		11 188 712	(4 564 921)
* Autres actifs et prêts au personnel		(842 072)	(1 082 471)
* Fournisseurs et autres dettes		(1 727 039)	4 933 730
* Autres passifs		1 065 776	(566 333)
* Plus-value sur cession d'immobilisations		(24 000)	(2 537)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	11 397 016	10 707 552
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(9 220 168)	(9 782 237)
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		24 000	20 000
Décassements liés aux immobilisations financières		(135 875)	(4 473 576)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	(9 332 043)	(14 235 813)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Rachat propres actions		(162 932)	(868 554)
Encaissements de subvention		-	1 071 142
Encaissements provenant des emprunts		87 500 000	82 846 000
Remboursement d'emprunts		(88 511 000)	(70 075 642)
Remboursement d'emprunts CT		(4 997 159)	-
Distributions de dividendes		-	(8 967 557)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	VII.3	(6 171 091)	4 005 389
Variation de trésorerie	VII.4	(4 106 118)	477 128
Trésorerie au début de l'exercice		844 151	367 023
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(3 261 967)	844 151

I. Présentation de la société

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.511.727 dinars divisé en 28.184.091 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 103 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2025.

II. Faits significatifs de la période

- Le 06 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans la zone de stockage de vieux papiers de SOTIPAPIER, située à Belli, sans faire de victime. Grâce à la réactivité des salariés et au soutien des partenaires de la société, la perte a pu être minimisée. L'incident a entraîné la destruction d'une quantité non significative de vieux papier.
- Le Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2025 a décidé d'annuler les 191.681 actions propres d'une valeur nominale de 1.09 DT chacune, que la société a acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions propres. Cette annulation se traduit par une réduction du capital à concurrence de 208.932 DT pour ramener le capital social à 30.511.727 DT.
- Le 14 juillet 2025, la société SOTIPAPIER a reçu une notification de contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024. Le 5 mars 2026, l'administration fiscale a notifié les résultats de cette vérification. Le montant total réclamé s'élève à 6 306 606 DT, principal et intérêts compris. Par ailleurs, le crédit d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2024 a été révisé de 3 142 827 DT à 1 892 049 DT.

La société a formulé une opposition à cette notification dans une réponse adressée à l'administration fiscale en date du 20 avril 2026, rejetant l'ensemble des points soulevés. À la date de notre rapport, la procédure demeure en cours et la société est en attente du retour de l'administration fiscale.

III. Référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

Principes & conventions comptables

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
 - La pertinence ;
 - La fiabilité ; et
 - La comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.
La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
 - L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NCo1 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode

autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

4- Clients & comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

5- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

6- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

8- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Par ailleurs Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 1.484.152 DT contre 1.527.448 DT au 31 décembre 2024. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	1 307 858	1 252 149
Immobilisations incorporelles en cours	-	99 005
Valeur brute	1 484 152	1 527 448
Moins Amortissements	(1 372 127)	(1 311 344)
Total net	112 025	216 104

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations ».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2025 à 162.262.289 DT contre 153.079.120 DT au 31 décembre 2024. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Terrain	180 124	180 124
Constructions	8 727 284	8 727 284
AAI	6 269 556	5 864 802
Matériel et outillage industriel	123 234 008	113 909 083
Matériel de transport	3 475 387	3 267 982
Matériel informatique	1 026 660	963 709
MMB	269 720	263 263
Matériel de transport à statut juridique particulier	538 523	481 342
Immobilisations corporelles en cours	13 341 446	15 553 372
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	5 199 581	3 868 159
Valeur brute	162 262 289	153 079 120
Moins Amortissements	(101 360 313)	(93 278 922)
Total net	60 901 976	59 800 198

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Cession	Reclassements 2025	Valeur brute au 31/12/2025	Amort. Cumulés au 31/12/2024	Dotations 2025	Cession	Amort. Cumulés au 31/12/2025	VCN31/12/2025
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	-	176 294	(176 294)	-	-	(176 294)	-
Logiciels	1 252 149	-	-	55 709	1 307 858	(1 135 050)	(60 783)	-	(1 195 833)	112 025
Immobilisations Incorporelles en cours	99 005	-	-	(99 005)	-	-	-	-	-	-
Total des Immobilisations Incorporelles	1 527 448	-	-	(43 296)	1 484 152	(1 311 344)	(60 783)	-	(1 372 127)	112 025
Terrains	180 124	-	-	-	180 124	-	-	-	-	180 124
Construction	2 683 729	-	-	-	2 683 729	(2 251 985)	(39 736)	-	(2 291 721)	392 008
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	(1 013 237)	(133 626)	-	(1 146 863)	1 525 435
Construction PM2	606 560	-	-	-	606 560	(606 560)	-	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	-	808 977	(808 977)	-	-	(808 977)	-
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	-	508 512	(508 512)	-	-	(508 512)	-
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	-	836 892	(836 892)	-	-	(836 892)	-
Construction dépôt MP	610 316	-	-	-	610 316	(524 079)	(22 342)	-	(546 421)	63 895
Matériel & outillage	113 909 083	-	-	9 324 925	123 234 008	(78 875 298)	(7 164 292)	-	(86 039 590)	37 194 418
Agencement, aménagement, installation	5 864 802	-	-	404 754	6 269 556	(3 694 011)	(518 871)	-	(4 212 882)	2 056 674
Matériel roulant	3 267 982	-	(137 479)	344 884	3 475 387	(3 136 033)	(84 995)	137 479	(3 083 549)	391 838
MMB & Matériel Informatique	1 226 972	-	-	69 409	1 296 381	(952 723)	(123 885)	-	(1 076 608)	219 773
Matériels de transport statut juridique particulier	481 342	-	-	57 181	538 523	(70 615)	(131 123)	-	(201 738)	336 785
Immobilisations corporelles en cours	15 553 372	7 989 227	-	(10 201 153)	13 341 446	-	-	-	-	13 341 446
Avance et acomptes versés sur immobilisations	3 868 159	1 331 422	-	-	5 199 581	-	-	-	-	5 199 581
Total des Immobilisations corporelles	153 079 120	9 320 649	(137 479)	-	162 262 290	(93 278 922)	(8 218 870)	137 479	(101 360 313)	60 901 977
Total	154 606 568	9 320 649	(137 479)	(43 296) *	163 746 442	(94 590 266)	(8 279 653)	137 479	(102 732 440)	61 014 002

**Il s'agit de pertes constatées en charges au cours de l'exercice.*

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Participations	7 638 210	7 638 210
Dépôts et cautionnements	1 744 041	1 608 167
Total	9 382 251	9 246 377
Moins Provisions	(1 097 426)	(1 007 426)
Total net	8 284 825	8 238 951

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2024	Valeur brute 31/12/2025	Provisions pour dépréciation			Valeur nette 31/12/2025
			31/12/2024	Dotations	31/12/2025	
Nature des titres						
Titres de participation :						
<i>Détenus sur les filiales</i>						
TUCOLLECT	719 200	719 200	-	-	-	719 200
SFTC	2 014 985	2 014 985	651 015	-	651 015	1 363 970
ECOGAD	4 473 575	4 473 575	-	90 000	90 000	4 383 575
Sotipapier PROPCO	2450	2 450	-	-	-	2 450
<i>Autres participations</i>						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411	18 589
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
Total	7 638 210	7 638 210	1 007 426	90 000	1 097 426	6 540 784

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Dépôts et cautionnements	31/12/2025	31/12/2024
Avance cautionnements STEG	1 744 041	1 608 167
Total Brut	1 744 041	1 608 167

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2025 à 38.087.544 DT contre 36.297.438 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières	9 654 101	11 793 003
Consommables et pièces de rechange	17 867 065	17 760 490
Produits finis	10 558 023	6 660 567
Consommables et pièces de rechange en transit	8 355	83 378
Total	38 087 544	36 297 438
Provision	(1 958 793)	(1 778 377)
Total net	36 128 751	34 519 061

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2025 à 25.410.994 DT contre 36.599.706 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients	9 508 211	13 094 188
Clients Ventes d'énergie (STEG)	765 909	1 251 569
Clients douteux	14 720 409	10 058 343
Effets à recevoir	416 465	11 731 405
Chèques en portefeuille	-	464 201
Total	25 410 994	36 599 706
Provision pour dépréciation des comptes clients	(14 720 409)	(11 811 443)
Total net	10 690 585	24 788 263

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 5.891.068 DT contre 5.044.921 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes	70 554	-
Fournisseurs locaux débiteurs	138 058	88 275
Personnel-avances et acomptes	125 212	55 627
Etat, impôts et taxes (crédit TVA) Actif	47 554	414 409
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	4 068 800	3 142 827
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	58 938	61 582
Débiteurs divers	900 943	586 438
Charges constatées d'avance	481 009	695 763
Total	5 891 068	5 044 921
Provision pour dépréciation des comptes d'actifs	(70 554)	-
Total net	5 820 514	5 044 921

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2025 à 6.365 DT contre 10.440 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	6 365	10 440
Total	6 365	10 440

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 863.893 DT contre à 1.078.755 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Banques	42 805	640 214
Virement émis en cours	-	4 947
Effets remis à l'escompte	801 932	11 406
Chèques remis à l'encaissement	9 156	412 188
Caisse	10 000	10 000
Total	863 893	1 078 755

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025		31/12/2024	
	Montant	%	Montant	%
Sango Ellis	15 420 191	50,54%	15 420 191	50,19%
S&S Ellis Holding	11 652 893	38,19%	11 652 893	37,93%
Sotipapier* (actions propres)	-	-	172 412	0,56%
Divers public	3 438 643	11,27%	3 475 163	11,31%
Total	30 511 727	100%	30 720 659	100%

(*) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2024 a décidé une réduction du capital, non motivée par des pertes, d'un montant total de 844.818,670 DT, pour ramener le capital social de 30.720.659,190 DT à 29.875.840,520 DT. Elle a donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions sur une période de douze mois aux vues de les annuler.

Le Conseil d'administration réunie le 15 décembre 2025 a décidé d'annuler les 191.681 actions d'une valeur nominale d'un 1.09 chacune, que la société a acquises dans le cadre du programme d'achat, par conséquent de réduire le capital de la société à concurrence de 208.932,29 DT pour ramener le capital social à 30.511.726,9 soit 27.992.410 actions.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2025 à 59.250.392 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions propres	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2024	30 720 659	3 072 066	20 031 518	(868 554)	11 153 591	1 203 812	3 576 206	68 889 298
Résultats reportés	-	-	3 576 206	-	-	-	(3 576 206)	-
Réserve Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention TETRAPACK	-	-	-	-	-	(188 856)	-	(188 856)
Actions propres	-	-	-	(162 932)	-	-	-	(162 932)
Réduction de capital	(208 932)	-	(746 754)	1 031 486	(75 800)	-	-	-
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	(9 287 118)	(9 287 118)
Capitaux propres au 31/12/2025	30 511 727	3 072 066	22 860 970	-	11 077 791	1 014 956	(9 287 118)	59 250 392

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de (0,331) DT contre 0,126 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net	(9 287 118)	3 576 206
Nombre moyen pondéré d'actions	27 992 410	28 184 091
Résultat par action	(0,331)	0,126

Le capital de la société est constitué de 27.992.410 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en TND
Sango Ellis	14 146 964	15 420 191
S&S Ellis Holding	10 690 728	11 652 893
Divers publics	3 154 718	3 438 643
Total	27 992 410	30 511 727

10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à - d'1 an au 31/12/24	Échéances à LT au 31/12/24	Remboursements 2025	Échéances à - d'1 an au 31/12/25	Échéances à LT au 31/12/25	Durée	Taux
Attijari 3.080.000 DT	571 573	2 508 427	571 573	630 810	1 877 617	5 ans	TMM+2%
UBCI 2.800.000 DT	350 000	2 449 999	350 000	466 666	1 983 333	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.300.000 DT	275 000	3 025 000	275 000	550 000	2 475 000	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.620.000 DT	899 200	4 720 800	899 200	899 200	3 821 600	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 1.850.000 DT	264 286	1 189 286	264 286	264 286	925 000	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 205 357	321 429	321 428	883 929	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 716	1 071 429	285 716	285 715	785 714	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	910 631	477 177	910 631	477 177	-	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	928 565	285 716	285 716	642 849	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	181 000	-	181 000	-	-	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 335	933 323	533 336	533 337	399 986	7 ans	TMM+1,25%
LeasingATL	64 369	124 264	64 370	73 349	50 916		
BT Leasing	53 641	174 509	54 902	69 325	161 105		
Total	4 995 896	18 808 136	4 997 159	4 857 009	14 007 049		

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges portent sur les indemnités de départ à la retraite ainsi que sur d'autres risques. Elles s'élèvent à 1.833.661 DT au 31 décembre 2025, contre 352.567 DT au 31 décembre 2024.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour risques et charges	1 500 000	-
Provision pour indemnités de départs à la retraite	333 661	352 567
Total	1 833 661	352 567

12. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 9.800.219 DT contre 11.527.257 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs locaux	2 851 139	4 200 972
Fournisseurs étrangers	3 763 814	5 404 988
Fournisseurs, effets à payer	1 429 506	1 590 573
Fournisseurs, factures non parvenues	1 755 760	330 724
Total	9 800 219	11 527 257

13. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 4.044.745 DT contre 2.987.934 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations dues au personnel	18 361	9 502
CSS à payer	600	342 967
Receveur des finances	812 568	485 314
Charges à payer pour congés à payer	676 297	685 262
Charges à payer	1 517 699	549 886
CNSS	1 019 220	915 003
Total	4 044 745	2 987 934

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 33.872.869 DT contre 31.131.501 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Chèques en circulation	157 031	234 605
Virement émis en cours	315 656	-
Banques	3 653 173	-
Total concours bancaires	4 125 860	234 605
Financement de stock	7 000 000	7 000 000
Financement en Dinars	17 890 000	18 901 000
Échéance CMT à - d'1 an	4 714 335	4 877 886
Échéance CMT à - d'1 an sur crédit leasing	142 674	118 010
Total autres passifs financiers	29 747 009	30 896 896
Total	33 872 869	31 131 501

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	1 800 000	7 200 000	7 200 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Total	7 000 000	28 000 000	28 000 000	7 000 000

Le détail des crédits de financement en dinars se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	5 060 000	17 820 000	14 680 000	8 200 000
UBCI	7 731 000	22 360 000	24 491 000	5 600 000
BIAT	6 110 000	18 505 000	21 340 000	3 275 000
Attijari bank	-	815 000	-	815 000
Total	18 901 000	59 500 000	60 511 000	17 890 000

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2025 à 102.194.426 DT contre 108.569.514 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Ventes papier Kraft	65 366 820	63 578 157
Ventes papier pour ondulé	46 452 546	51 660 715
Ventes Energie	2 877 299	2 526 162
Autres revenus	228 601	310 065
Ristournes	(12 730 840)	(9 505 585)
Total	102 194 426	108 569 514

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 354.665 DT contre 254.860 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Loyers	106 647	96 426
Subvention d'investissement	248 018	112 556
Subvention d'exploitation	-	45 878
Total	354 665	254 860

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières fibreuses consommées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43.009.573 DT contre 39.186.862 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Achats pâte à papier	22 178 499	23 547 645
Achats vieux papier	17 370 012	16 515 813
Variation des stocks des matières fibreuses	3 461 062	(876 596)
Total	43 009 573	39 186 862

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 33.354.611 DT contre 33.064.156 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Consommation Gaz	15 496 701	14 810 117
Achats électricité	1 176 901	1 417 415
Achats eau	112 591	112 149
Achats pièces de rechange (PDR)	5 381 569	6 023 245
Achats Matières consommables	10 524 116	10 857 625
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	260 685	197 907
Variation des stocks	402 048	(354 302)
Total	33 354 611	33 064 156

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2025 à 11.814.114 DT contre 12.140.972 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Salaire brut	9 430 263	10 092 844
Congés payés	24 107	62 611
Transfert de charges	-	(14 013)
Charges sociales légales	1 744 124	1 747 863
Autres Charges de personnel	435 635	68 456
Accidents de travail	179 985	183 211
Total	11 814 114	12 140 972

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2025 à 13.001.718 DT contre 10.187.105 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Dotations aux amortissements	8 279 652	7 923 675
Provisions pour départ à la retraite	-27 870	(8 151)
Provisions pour dépréciation des stocks	180 416	494 638
Provision pour créances clients	2 908 966	1 753 100
Provision pour congés payés à payer	-	23 843
Provision pour dépréciation des titres de participations	90 000	-
Dotations pour dépréciation des avances fournisseurs	70 554	-
Provisions pour risques divers	1 500 000	-
Total	13 001 718	10 187 105

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7.184.388 DT contre 7.455.962 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Locations	249 584	489 037
Entretiens et réparations	3 126 945	2 665 721
Assurances	686 835	773 705
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 354 720	1 535 609
Publicité, publications, relations publiques	21 026	81 556
Transport	566 459	502 233
Déplacements, missions et réceptions	384 934	281 675
Frais postaux et de Télécom	41 786	40 439
Services bancaires et assimilés	145 308	154 418
Subventions et dons	9 721	4 050
Jetons de présence	105 000	60 000
Impôts et taxes	491 470	524 552
Contribution de Solidarité Sociale (CSS)	600	342 967
Total	7 184 388	7 455 962

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7.544.609 DT contre 5.042.565 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Intérêts/Comptes courants	127 937	18 633
Intérêts/Effets escomptés	2 614 809	1 146 869
Intérêts/Financement de stock	601 947	622 837
Intérêts/Financement en dinars	1 832 510	1 307 531
Intérêts sur les autres dettes	266 585	2 435
Intérêts/Crédits à moyen terme	1 994 296	1 920 507
Intérêts / Crédit leasing	44 600	28 393
Total	7 482 684	5 047 205
Pertes de change	341 857	225 571
Gains de change	(279 932)	(230 211)
Total net	7 544 609	5 042 565

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à 34.638 DT contre 27.193 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Intérêts créditeurs des comptes courants	2 919	8 393
Rémunérations des autres créances	31 719	18 800
Total	34 638	27 193

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 393.741 DT contre 2.741.411 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Remboursement assurances	366 976	2 537 187
Produits nets sur cession d'immobilisations	24 000	2 537
Autres gains ordinaires	2 765	201 687
Total	393 741	2 741 411

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2025 à 60.413 DT contre 39.325 DT au 31 décembre 2024, se détaillant comme suit :

Libellé	2025	2024
Pénalités fiscales, sociales et douanières	14 959	37 472
Autres pertes ordinaires	45 454	1 853
Total	60 413	39 325

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Amortissements immob. Incorporelles	1 372 127	1 311 344	(60 783)
Amortissements immob. Corporelles	101 497 792	93 278 922	(8 218 870)
Provisions sur Immo. Financières	1 097 426	1 007 426	(90 000)
Provisions sur stocks	1 958 793	1 778 377	(180 416)
Provisions clients et comptes rattachés	14 720 409	11 811 443	(2 908 966)
Provisions pour risques et charges	1 833 661	352 567	(1 481 094)
Provisions /congés payés à payer	676 297	685 262	8 965
Provisions /Fournisseurs débiteurs	70 554	-	(70 554)
Total	123 227 059	110 225 341	(13 001 718)

• Variation des stocks

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Matières premières	9 654 101	11 793 003	2 138 902
Consommables et pièces de rechange	17 875 420	17 843 868	(31 552)
Produits finis	10 558 023	6 660 567	(3 897 456)
Total	38 087 544	36 297 438	(1 790 106)

• Variation des créances

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients	9 508 211	13 094 188	3 585 977
Clients ventes d'énergie	765 909	1 251 569	485 660
Clients douteux	14 720 409	10 058 343	(4 662 066)
Effets à recevoir	416 465	11 731 405	11 314 940
Chèques en portefeuille	-	464 201	464 201
Total	25 410 994	36 599 706	11 188 712

• Variation des autres actifs

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes	70 554	-	(70 554)
Fournisseurs locaux débiteurs	138 058	88 275	49 783
Personnel-avances et acomptes	125 212	55 627	(69 585)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	47 554	414 409	366 855
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	4 068 800	3 142 827	(925 973)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	58 938	61 582	2 644
Débiteurs divers	812 625	586 438	(226 186)
Charges constatées d'avance	481 009	695 763	214 754
Compte courant associé	88 318	-	(88 318)
Total des autres actifs courants	5 891 068	5 044 921	(846 147)
Autres actifs Financiers	6 365	10 440	4 075
Total des autres actifs courants	5 897 433	5 055 361	(842 072)

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs locaux	2 851 139	4 200 972	(1 349 833)
Fournisseurs étrangers	3 763 814	5 404 988	(1 641 174)
Fournisseurs, effets à payer	1 429 506	1 590 573	(161 067)
Fournisseurs, factures non parvenues	1 755 760	330 724	1 425 036
Total	9 800 219	11 527 257	(1 727 038)

- **Autres passifs**

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Rémunérations dues au personnel	18 361	9 502	8 859
CSS à payer	600	342 967	(342 367)
Receveur des finances	812 568	485 314	327 254
Charges à payer	1 517 699	549 886	967 813
CNSS	1 019 220	915 003	104 217
Total autres passifs courants	3 368 448	2 302 672	(1 065 776)

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 9.277.353 DT.
- Immobilisations financières pour 135.875 DT.

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances des crédits à moyen terme pour un montant de 4.877.887 DT.
- Remboursement des échéances des crédits leasing pour un montant de 119.272 DT
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 28.000.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 59.500.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 28.000.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 60.511.000 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2025	Trésorerie à fin 2024	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	863 893	1 078 755	(214 862)
Concours bancaires	cf. note V.14	(4 125 860)	(234 604)	(3 891 256)
Total		(3 261 967)	844 151	(4 106 118)

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers de SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2025 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Entre le 19 et le 21 janvier 2026, le site industriel de SOTIPAPIER à Nabeul a été impacté par des intempéries exceptionnelles ayant entraîné l'arrêt temporaire des activités pour des raisons de sécurité. Des travaux de vérification, de remise en état et de sécurisation des installations ont été engagés.

La reprise progressive de la production a débuté le 3 février 2026. Une déclaration a été faite auprès des assurances, et les procédures d'indemnisation sont en cours. Cet événement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

Avec la société TUCOLLECT

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 88.647 DT (HTVA). Au 31 décembre 2025, la dette liée à cette facturation s'élève à 26.372 DT.
- Au cours de l'exercice 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Au 31 décembre 2025, le montant refacturé s'élève à 47.811 DT (HTVA).

Avec la société SFTC

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 18.000 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation s'élève à 35.700 DT.
- La société SFTC a facturé à la société SOTIPAPER une note de débit au titre de frais de location d'un chariot élévateur pour un montant globale de 16.800 DT (HTVA). La créance liée à cette facturation s'élève à 19.992 DT (TTC).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.

- Au cours de l'exercice 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines de dépenses pour le compte de la société SFTC (frais de personnel, alimentation de caisse et règlement de factures fournisseurs). Au cours l'exercice 2025, SOTIPAPIER a poursuivi la prise en charge de dépenses pour le compte de SFTC pour un montant de 17.388 DT (HTVA). Le solde non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 198.580 DT.
- La société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SFTC par le biais d'un prêt pour un montant de 250.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 41 mois de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SFTC s'élève au 31 décembre 2025 à 258.916 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 8.333 DT (HTVA).

Avec la société PROPCO

- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé PROPCO s'élève au 31 décembre 2025 à 275.232 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (TTC).
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- Au 31 décembre 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société PROPCO (frais d'impôt). Le montant à refacturer s'élève à 390 DT (HTVA).

Avec ECOGAD

- La société SOTIPAPIER a constaté une créance vis-à-vis de ECOGAD pour un montant de 88.318 DT au titre des effets escomptés et retournés impayés.

Autres opérations

Des opérations d'achats de vieux papier nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère SOTIPAPIER et ses filiales détaillées comme suit :

- La société ECOGAD, pour un montant de 8.699.411 DT (HTVA). La dette correspondante a été intégralement réglée. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte d'ECOGAD relatives à ces facturations, pour un montant total de 700.000 DT.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 213.709 DT au 31 décembre 2025.

- La société SFTC, pour un montant de 680.819 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2025. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte de SFTC sur ces ventes.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 135.752 DT au 31 décembre 2025.
- La société TUCOLLECT, pour un montant de 1.246.689 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 388.091 DT au 31 décembre 2025.

Avec les dirigeants

- Le Conseil d'administration, réuni le 09 avril 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Raphaël Poulain de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet au 30 avril 2025.

En conséquence, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Sofiene Mahjoub en qualité de nouveau Directeur Général, pour le restant du mandat de Monsieur Raphaël Poulain, à compter du 1er mai 2025.

En plus des salaires mentionnés ci-dessous, Monsieur Raphael Poulain, a obtenu :

- Une prime au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut de 160.178 DT ;
- Un salaire brut de 106.579 DT au titre du mois de mai 2025 ;
- Un solde de tout compte pour un montant brut de 118.897 DT.
- La rémunération de Monsieur Sofiene Mahjoub, avant sa nomination en tant que Directeur Général, s'élève à 135.212 DT.
- Les Directeurs Généraux ont bénéficié, au titre de l'exercice 2025, d'un salaire brut de 895.005 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Salaire brut
Sofiene Mahjoub	DG du 01 mai au 31 décembre 2025	425 388 DT
Raphaël Poulain	DG du 01 janvier 2025 au 30 avril 2025	469 618 DT
Total		895 006 DT

Par ailleurs, Monsieur Sofiene Mahjoub bénéficie d'une voiture de fonction avec les charges connexes.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2025, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 105.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

X. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan en DT comportent, au 31 décembre 2025 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	3 258 787	1 258 787	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	438 772	438 772	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	19 314 607	19 314 607	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	34 352 372	34 352 372	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	57 364 538	55 364 538		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	1 000 000	Néant	Néant	1 000 000	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	1 000 000			1 000 000		
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	3 710 582	3 710 582	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	3 710 582	3 710 582				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant Garanté	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XI. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Direction Générale et organisation opérationnelle

SOTIPAPIER est dirigée par un Conseil d'Administration de six membres. Le pilotage opérationnel est assuré par son Directeur Général, Monsieur Sofiene Mahjoub. L'organisation s'appuie sur plusieurs départements fonctionnels, dont les pôles QHSE & FSC et Ressources Humaines, directement rattachés à la Direction Générale. Ces derniers sont chargés de la mise en œuvre des politiques, du suivi des indicateurs ESG et du maintien des certifications.

Programme RSE « SOTIPAPIER s'engage »

Lancée en 2020, cette plateforme fédère l'ensemble des projets associatifs soutenus par l'entreprise et constitue le cadre structurant de sa démarche RSE.

Système de Management Intégré (SMI)

SOTIPAPIER a engagé une certification progressive. L'entreprise ne dispose pas encore d'un SMI certifié sur l'ensemble des normes ISO visées, mais elle valorise déjà des certifications sectorielles clés (ISO 9001, FSC). L'obtention des normes ISO 14001, 45001 et 50001 est à l'étude et s'inscrit dans sa feuille de route QHSE.

Stratégie ESG

La stratégie ESG de SOTIPAPIER repose sur une approche ancrée dans son ADN industriel, conciliant performance économique et responsabilité environnementale et sociale. Elle s'articule autour de quatre piliers :

1. Préservation de l'environnement

Leader africain du papier ondulé et du papier kraft pour sac, SOTIPAPIER bâtit son modèle sur l'économie circulaire. L'entreprise recycle plus de 50 000 tonnes de vieux papiers par an, ce qui représente un taux de recyclage matière d'environ 63 %, contribuant directement à la préservation des forêts et à la réduction des déchets. En effet, cette activité de recyclage permet de préserver l'équivalent d'environ 850 000 arbres par an et d'éviter l'émission d'environ 45 000 tonnes de CO₂ par an (soit environ 900 kg CO₂ évités par tonne recyclée par rapport à la production de papier vierge). Elle a également investi dans l'optimisation de sa station de traitement des eaux usées et dans un système de cogénération assurant 75 % de son autosuffisance électrique. En termes d'efficacité opérationnelle, la consommation est de 12 m³ d'eau par tonne produite, de 322 Nm³ de gaz par tonne produite et de 811 kWh d'électricité par tonne produite. L'intensité carbone (Scopes 1 et 2) est estimée à environ 215 kg CO₂ par tonne produite.

2. Valorisation du capital humain

L'engagement social de SOTIPAPIER se traduit par une attention constante à l'épanouissement et à la responsabilisation de ses collaborateurs. L'entreprise investit durablement pour leur bien-être. Des indicateurs sociaux sont en cours de déploiement : taux de rotation du personnel, taux d'absentéisme, heures de formation par collaborateur et par an, et taux de fréquence des accidents.

3. Ancrage territorial et consommation responsable

À travers la plateforme « Sotipapier s'engage », l'entreprise soutient des initiatives locales. Ses relations avec les clients et parties prenantes reposent sur la confiance mutuelle, garantissant traçabilité et qualité des produits.

4. Gouvernance éthique

La vision à long terme des investisseurs favorise l'innovation et la stabilité tout en assurant la rentabilité. SOTIPAPIER fonde ses relations avec ses clients, fournisseurs et autres parties prenantes sur la confiance mutuelle. Le programme de certification progresse avec l'avancement des normes ISO 14001, 45001 et 50001 actuellement à l'étude.

Gestion des risques et opportunités

SOTIPAPIER identifie les facteurs ESG susceptibles d'impacter ses agrégats financiers :

- **Risques environnementaux** : stress hydrique (traité via l'optimisation de la station d'épuration), volatilité des prix de l'énergie (atténuée par la cogénération), gestion des déchets (au cœur du métier via le recyclage).
- **Risques de marché** : exposition aux fluctuations de la demande sur le marché du ciment (affectant les ventes de papier kraft) et à la concurrence internationale.
- **Risques sociaux** : le pôle RH joue un rôle clé dans la rétention des talents et l'attractivité de la marque employeur, enjeu majeur pour le secteur industriel.
- **Opportunités de performance** : réduction des charges opérationnelles grâce à l'efficacité énergétique (autoconsommation et revente du surplus à la STEG), fidélisation des clients via le modèle circulaire, optimisation de la chaîne d'approvisionnement.

Où en sommes-nous de nos indicateurs ESG

Pour l'année 2025, SOTIPAPIER est en train de structurer et de préciser ses indicateurs ESG.

- **Priorité à la qualité** : L'entreprise met l'accent sur la description de son mode de gouvernance et sur sa progression vers les normes internationales en matière de durabilité, comme le recommande le Conseil du Marché Financier (CMF).
- **État d'avancement des outils** : Certains chiffres détaillés ne sont pas encore disponibles (par exemple, les émissions de CO₂ des scopes 1, 2 et 3), car les outils de mesure sont encore en cours de déploiement. Toutefois, SOTIPAPIER communique déjà sur des indicateurs d'activité classiques via le CMF, ainsi que sur des indicateurs ESG concrets :
 - **50.000 tonnes** de vieux papiers recyclés par an
 - **75 %** d'autosuffisance électrique grâce à la cogénération

L'entreprise est en train de mettre en place un reporting ESG plus complet.

XII. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2025	31/12/2024	Charges	31/12/2025	31/12/2024	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2025	31/12/2024
Production vendue	102 194 426	108 569 514	ou Déstockage de production	3 897 456	429 773	Production de l'exercice	106 091 882	108 999 287
Production stockée				Total	3 897 456			
Total	102 194 426	108 569 514	Total	3 897 456	429 773			
Production de l'exercice	106 091 882	108 999 287	Coût d'achat Mat. Premières	43 009 573	39 186 862	Marge sur coût matières	29 727 698	36 748 269
Total	106 091 882	108 999 287	Achat d'approvisionnements consommés	33 354 611	33 064 156			
			Total	76 364 184	72 251 018			
Marge sur coût matières	29 727 698	36 748 269	Autres charges	6 692 918	6 931 410	Valeur ajoutée brute	23 034 780	29 816 859
Total	29 727 698	36 748 269	Total	6 692 918	6 931 410			
Valeur ajoutée brute	23 034 788	29 816 859	Impôts, taxes et versements assimilés	491 470	524 552	Excédent Brut d'exploitation	10 729 196	17 151 335
Total	23 034 788	29 816 859	Charges de personnel	11 814 114	12 140 972			
			Total	12 305 584	12 665 524			
Excédent Brut d'exploitation	10 729 196	17 151 335	Dotation aux amortissements et aux provisions	13 001 718	10 187 105	Résultat des activités ordinaires après impôt	(9 287 118)	3 576 206
Autres produits Ordinaires	354 665	254 860	Charges financières	7 544 609	5 042 565			
Produits financiers	428 379	2 768 604	Autres Pertes Ordinaires	60 413	39 325			
Total	11 512 240	20 174 799	Impôts sur le résultat ordinaire	192 618	1 329 598			
Résultat des activités ordinaires après impôt	(9 287 118)	3 576 206	Total	20 799 358	16 598 593			
			Elément extraordinaire-cont. Conjoncturelle				(9 287 118)	3 576 206
Total	(9 287 118)	3 576 206	Total			Résultat net de l'exercice	(9 287 118)	3 576 206

Tunis, le 25 mai 2026

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER S.A. » (« Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 59.250.392 DT y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à - 9.287.118 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Au 31 décembre 2025, les stocks figurent au bilan pour une valeur brute de 38.087.544 DT provisionnés à hauteur de 1.958.793 DT. Compte tenu de leur valeur significative dans l'actif, de leur nature ainsi que du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme un point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinents ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre et de sa conformité aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2025 et au début de 2026 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks
- La revue du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant les stocks.

Observation

Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau de la note II aux états financiers se rapportant au contrôle fiscal à l'encontre de la société SOTIPAPIER.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

Tunis, le 25 mai 2026

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Lors de la réalisation de nos travaux, nous avons relevé l'existence des conventions suivantes :

- Les opérations de financement de stock détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	1 800 000	7 200 000	7 200 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Total	7 000 000	28 000 000	28 000 000	7 000 000

- Les opérations de financement en dinars détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2025
BT	5 060 000	17 820 000	14 680 000	8 200 000
UBCI	7 731 000	22 360 000	24 491 000	5 600 000
BIAT	6 110 000	18 505 000	21 340 000	3 275 000
Attijari BANK	-	815 000	-	815 000
Total	18 901 000	59 500 000	60 511 000	17 890 000

- La société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SFTC par le biais d'un prêt pour un montant de 250.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 41 mois de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SFTC s'élève au 31 décembre 2025 à 258.916 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 8.333 DT (HTVA).
- La société SOTIPAPIER a constaté une créance vis-à-vis de ECOGAD pour un montant de 88.318 DT au titre des effets escomptés et retournés impayés.

Il est à noter que ces opérations n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables par votre Conseil d'Administration à la lumière d'un rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 29 et 30 de la loi 2019-47.

2. Conventions et opérations réalisées en 2025 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025 :

Avec Attijari Bank

- En mai 2024, votre société a contracté auprès d'Attijari Bank, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des participations EGOGAD s'élevant à 3.080.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 2% l'an et remboursable sur une période de 5 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 256.590 DT.

Avec la banque UBCI

- Votre société a contracté en 2022 auprès de la UBCI un crédit à moyen terme s'élevant à 2.250.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 127.019 DT.
- Votre société a contracté, en 2023, auprès de l'UBCI un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 1.850.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 119.174 DT.

- En mai 2024, votre société a contracté auprès de l'UBCI, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.800.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 244.885 DT.

Avec la Banque de Tunisie

- Votre société a contracté en 2017 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 105.250 DT.
- Votre société a contracté en septembre 2020 auprès de la Banque de Tunisie un crédit à moyen terme qui a servi à financer des investissements réalisés au cours du 2ème semestre de l'année 2019 et du premier semestre de l'année 2020, s'élevant à 3.200.000 DT, au taux du marché monétaire (TMM) + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 12 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 111.608 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 102.887 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 3.300.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 291.452 DT.

Avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT

- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 111.705 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la BIAT, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 5.620.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 477.075 DT.

Avec la BNA

- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une

période de 7 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2025, s'élèvent à 6.214 DT.

Avec la société TUCOLLECT

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 88.647 DT (HTVA). Au 31 décembre 2025, la dette liée à cette facturation s'élève à 26.372 DT.
- Au cours de l'exercice 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Au 31 décembre 2025, le montant refacturé s'élève à 47.811 DT (HTVA).

Avec la société SFTC

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 18.000 DT (HTVA). La dette correspondante s'élève à 35.700 DT (TTC).
- La société SFTC a facturé à la société SOTIPAPER une note de débit au titre de frais de location d'un chariot élévateur pour un montant globale de 16.800 DT (HTVA). La créance liée à cette facturation s'élève à 19.992 DT (TTC).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.
- Au cours de l'exercice 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses pour le compte de la société SFTC (frais de personnel, alimentation de caisse et règlement de factures fournisseurs). Au cours l'exercice 2025, SOTIPAPIER a poursuivi la prise en charge de dépenses pour le compte de SFTC pour un montant de 17.388 DT (HTVA). Le solde non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 198.580 DT.

Avec la société PROPCO

- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé PROPCO s'élève au 31 décembre 2025 à 275.232 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2025 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 18.800 DT (TTC).

- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- Au 31 décembre 2025, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société PROPCO (frais d'impôt). Le montant à refacturer s'élève à 390 DT (HTVA).

Autres opérations

Des opérations d'achats de vieux papier nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère SOTIPAPIER et ses filiales détaillées comme suit :

1. La société ECOGAD, pour un montant de 8.699.411 DT (HTVA). La dette correspondante a été intégralement réglée. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte d'ECOGAD relatives à ces facturations, pour un montant total de 700.000 DT.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 213.709 DT au 31 décembre 2025.
- La société SFTC, pour un montant de 680.819 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2025. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte de SFTC sur ces ventes.
Le solde non apuré de ces avances s'élève à 135.752 DT au 31 décembre 2025.
1. La société TUCOLLECT, pour un montant de 1.246.689 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 388.091 DT au 31 décembre 2025.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

2. Le Conseil d'administration, réuni le 09 avril 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Raphaël Poulain de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec effet au 30 avril 2025.

En conséquence, le Conseil a décidé de nommer Monsieur Sofiene Mahjoub en qualité de nouveau Directeur Général, pour le restant du mandat de Monsieur Raphaël Poulain, à compter du 1er mai 2025.

En plus des salaires mentionnés ci-dessous, Monsieur Raphael Poulain, a obtenu :

- Une prime au titre de l'exercice 2024 pour un montant brut de 160.178 DT ;
 - Un salaire brut de 106.579 DT au titre du mois de mai 2025 ;
 - Un solde de tout compte pour un montant brut de 118.897 DT.
3. La rémunération de Monsieur Sofiene Mahjoub, avant sa nomination en tant que Directeur Général, s'élève à 135.212 DT.
 4. Les Directeurs Généraux ont bénéficié, au titre de l'exercice 2025, d'un salaire brut de 895.005 DT servi par la société SOTIPAPIER. Le détail se présente comme suit :

Nom et prénom	Fonction	Salaire brut
Sofiene Mahjoub	DG du 01 mai au 31 décembre 2025	425 388* DT
Raphaël Poulain	DG du 01 janvier 2025 au 30 avril 2025	469 618 DT
Total		895 006 DT

(*) Cette rémunération n'a pas été autorisée par le conseil d'administration

Par ailleurs, Monsieur Sofiene Mahjoub bénéficie d'une voiture de fonction avec les charges connexes.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2025, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 105.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN